

Discours de la Convention de la droite diffusé sur LCI : Eric Zemmour sera jugé à la fin du mois de janvier



Eric Zemmour sera jugé le 22 janvier au tribunal correctionnel de Paris pour son discours du 28 septembre lors de la Convention de la droite, organisée par des proches de Marion Maréchal. L'intervention d'Eric Zemmour avait été diffusée en direct sur LCI.

Avec Atlantico
Rédaction

Eric Zemmour sera bientôt confronté à une nouvelle épreuve judiciaire. Le journaliste qui participe aux émissions "Face à l'info" sur CNews et "Zemmour et Naulleau" sur Paris Première avait tenu des propos à l'origine d'une polémique le 28 septembre dernier lors de sa participation à la Convention de la droite, organisé par des proches de Marion Maréchal. Son discours avait été diffusé sur la chaîne LCI.

Le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) avait adressé une "mise en garde" à la chaîne pour avoir diffusé en direct le discours et l'intervention d'Eric Zemmour. Le CSA avait appelé à "la responsabilité des médias audiovisuels" et avait saisi le procureur de la République. C'est suite à cette saisine qu'Eric Zemmour sera jugé devant le tribunal correctionnel.

Selon des informations de L'Express et du Parisien, Eric Zemmour est convoqué le 22 janvier 2020 au tribunal correctionnel de Paris.

Eric Zemmour est poursuivi pour "injures publiques", et "provocation publique à la discrimination, à la haine, ou à la violence" sur "une personne ou un groupe de personnes, à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée".

Il risque un an d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende pour ces faits.